



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230706-06_07_2023_07-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 juillet 2023

DATE DE CONVOCATION

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **six juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO (présent de 18h35 à 19h04, à partir de 19h11), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 18h35, puis de 19h04 à 19h11), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

06/07/2023/07

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	32

Objet : Cession d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AH n°73, ancienne parcelle cadastrée AH n°58, située dans la Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS, à la SARL MANTION SMT

Monsieur Mario IANNECE, gérant de la SARL MANTION SMT dont le Siège social est domicilié 2 rue des Métiers à GENLIS, a adressé un courrier à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 28 mars 2023, sollicitant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, située en Zone d'Activités Économiques de la Tille, à GENLIS, dans le prolongement du terrain sur lequel l'entreprise a réalisé un premier agrandissement.

L'objectif pour l'entreprise est de pouvoir construire un bassin de récupération des eaux pluviales suffisamment grand pour répondre aux exigences de la Loi sur l'Eau et d'anticiper un futur agrandissement des espaces dédiés au stationnement.

Considérant la demande formulée par la SARL MANTION SMT d'acquérir une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 538 m² (Cinq-cent-trente-huit mètres carrés), située en zone constructible, au lieu-dit « la Vaise » à GENLIS, à détacher de la parcelle cadastrée section AH n°73, ancienne parcelle cadastrée AH n°58 dont la division a désormais été publiée.

Considérant l'avis du Domaine formulé en date du 25 mai 2023 sur la valeur vénale de ce terrain à bâtir, situé en zone urbaine à vocation économique et concerné par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Il est proposé de vendre à la SARL MANTION SMT la parcelle moyennant le prix de 10 450,00 € (Dix mille quatre cent cinquante notaire.

La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à 2 090,00 € (deux mille quatre-vingt-dix euros).

Il est précisé que le projet d'acte de cession est annexé aux présentes.

Vu, l'avis favorable de la 2^{ème} Commission réunie le 13 juin 2023,

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la cession par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une parcelle de terrain de 538 m², située en ZAE de la Tille, à GENLIS, à détacher de la parcelle cadastrée section AH n°73, au prix de 10 450,00 € (Dix mille quatre cent cinquante euros) hors taxes et hors frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer l'acte de cession à intervenir et toutes les pièces utiles afférents à cette transaction auprès de Maître Clémence BAILLY, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) « LEGATIS DIJON GENLIS ».

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 juillet 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER